

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 29 janvier 2026** à compter de **11 h 40**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Brochu, maire suppléant
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Serge Riendeau, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Vincent Brochu.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Madame Sylvie Masse, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 2.1 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de Cultures Boulait inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre une aliénation/lotissement du lot 3 148 001, du cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook d'une superficie de 1 hectare
 - 2.2 Autorisation du projet d'abattage d'arbres et d'aménagement de terrain au cimetière St-Edmond de la paroisse des Saints-Apôtres situé au 295, rue Saint-Jacques Nord
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Réquisition numéro 2026-13 au montant de 111 327 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de l'écran extérieur pour le stade Julien-Morin
 - 3.2 Réquisition numéro 2026-15 au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables, pour les honoraires professionnels pour une étude de faisabilité au sentier des Moulins
- 4. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 4.1 Désignation d'un représentant de la Ville afin d'exercer son droit de vote au conseil de la MRC
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

26-01-38225 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 26-01-38225

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 26-01-38226 2.1 RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE CULTURES BOULAIT INC. AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR PERMETTRE UNE ALIÉNATION/LOTISSEMENT DU LOT 3 148 001, DU CADASTRE DE COATICOOK, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK D'UNE SUPERFICIE DE 1 HECTARE**

RÉSOLUTION 26-01-38226

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au règlement de zonage 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que Cultures Boulait inc. désire construire une résidence unifamiliale pour elle et sa famille;

CONSIDÉRANT que Cultures Boulait inc. exploite déjà le site et que cela favorisera une meilleure gestion des activités agricoles quotidiennes;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de recommander la demande de Cultures Boulait inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre une aliénation/lotissement de (22,39 hectares) du lot 3 148 001, du cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie de 1 hectare et de transmettre ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 26-01-38227** 2.2 AUTORISATION DU PROJET D'ABATTAGE D'ARBRES ET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN AU CIMETIÈRE ST-EDMOND DE LA PAROISSE DES SAINTS-APÔTRES SITUÉ AU 295, RUE SAINT-JACQUES NORD

RÉSOLUTION 26-01-38227

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande visant l'abattage d'arbres et l'aménagement du terrain au 295, rue Saint-Jacques Nord;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés sont situés dans le cimetière St-Edmond de la paroisse des Saints-Apôtres, lequel fait partie d'un site patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec* (règlement 6-19-6 (2010)), et que les propriétaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin d'en assurer la conservation en bon état;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit autoriser par résolution les travaux touchant les éléments des sites patrimoniaux du territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de veiller à ce que les interventions projetées soient réalisées en harmonie avec le caractère patrimonial du site;

CONSIDÉRANT que les interventions projetées n'affecteront pas l'ancienne partie du cimetière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'aménagement de terrain et d'abattage d'arbres au cimetière St-Edmond de la paroisse des Saints-Apôtres, situé au 295, rue Saint-Jacques Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

- 26-01-38228** 3.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-13 AU MONTANT DE 111 327 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE L'ÉCRAN EXTÉRIEUR POUR LE STADE JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 26-01-38228

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de l'écran extérieur pour le stade Julien-Morin ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Nummax (Libertevision) au montant de 111 327 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Nummax (Libertevision) ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-13 pour l'achat de l'écran extérieur pour le stade Julien-Morin auprès de la compagnie Nummax (Libertevision) au montant de 111 327 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-724 dont 81 914 \$ à l'excédent de fonctionnements – projets reportés et 34 968,21 \$ taxes nettes à l'excédent de fonctionnements – projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-38229 3.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-15 AU MONTANT DE 6 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ AU SENTIER DES MOULINS

RÉSOLUTION 26-01-38229

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire une étude de faisabilité au sentier des Moulins ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour les honoraires professionnels pour ladite étude ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Baere - Créateurs d'expérience plein air au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Baere - Créateurs d'expérience plein air ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Riendeau
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2026-15 pour les honoraires professionnels pour une étude de faisabilité au sentier des Moulins auprès de la compagnie Baere - Créateurs d'expérience plein air au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - élus, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET CONSEIL

26-01-38230 4.1 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AFIN D'EXERCER SON DROIT DE VOTE AU CONSEIL DE LA MRC

RÉSOLUTION 26-01-38230

CONSIDÉRANT que Monsieur Simon Madore est maire de la Ville de Coaticook et agit également à titre de préfet de la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le maire ne peut exercer simultanément le droit de vote de sa municipalité au conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de conserver l'exercice de son droit de vote au sein de la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU :

QUE Mme Guylaine Blouin, conseillère municipale, soit désignée représentante de la Ville de Coaticook au conseil de la MRC de Coaticook, afin d'y exercer le droit de vote dévolu à la Ville lorsque le maire siège à titre de préfet, sauf lorsque la Loi prévoit autrement ;

QUE cette désignation soit en vigueur à compter des présentes et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par résolution du conseil ;

QUE la greffière transmette une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook afin que le représentant puisse siéger et voter au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

26-01-38231

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 26-01-38231

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 12 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Brochu, maire suppléant

Geneviève Dupras, greffière